

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

Liste des délibérations examinées lors de cette séance par le Conseil municipal,
conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt-quatre, le onze juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, suite à la convocation en date du 04 juillet 2024, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel HANNECART, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. HANNECART Michel, Maire, Mme DOCTOBRE Marie-Christine, M. GODIN Jean-Luc, Mme DELVALLEE Séverine, M. GRIERE Daniel, Mme FOSTIER Francine, M. LEGRAND Pascal Adjoints ;

Mme BAUDRY Marie-Fernande, M. ROLAND Paul-Henri, M. CARPENTIER Bernard, Mme LABOUREUR Marie-Claude, Mme DEBIONNE Brigitte, M. VAN VOOREN Valéry, Mme BAYART Nathalie, M. BOUCHEZ Sébastien, Mme GROULT Mélanie, Mme HANNAPPE Françoise, M. HERBIN Alain, Mme ROUSIES Françoise, M. SCULFORT Christophe, Mme CAILLEAUX Christine, Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. MARIE Serge (procuration donnée à M HERBIN Alain), M. LALLEMAND Serge, conseillers municipaux.

Madame DELVALLEE Séverine a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 28 mai 2024 a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024-021 : TARIFS CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

A la majorité, par 16 voix pour, 3 voix contre (M. MARIE, Mme HANNAPPE et M. GRIERE) et 3 abstentions (M. HERBIN, Mme ROUSIES et Mme CAILLEAUX) :

- FIXE les tarifs de la cantine scolaire pour les élèves domiciliés à Berlaimont comme suit :

* tarif famille avec un enfant : tarif plein	3,71 € le repas
* tarif réduit 1 : familles de 2 enfants :	3,52 € le repas
* tarif réduit 2 : familles de 3 enfants et plus :	3,34 € le repas

- FIXE les tarifs de la cantine scolaire pour les élèves non domiciliés à Berlaimont comme suit :

* tarif famille avec un enfant : tarif plein	4,71 € le repas
* tarif réduit 1 : familles de 2 enfants :	4,47 € le repas
* tarif réduit 2 : familles de 3 enfants et plus :	4,24 € le repas

- FIXE pour les enseignants et toute personne appartenant à l'Éducation Nationale attachée ou non aux écoles de BERLAIMONT, le prix du repas à 5,00 €,

- PRECISE que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2024 et susceptibles d'être révisés à compter du 1^{er} janvier 2025.

DELIBERATION N°2024-022 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LE SERVICE DE CANTINE SCOLAIRE

Approbation à l'unanimité

DELIBERATION N°2024-023 : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE « AGENT EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX ET SURVEILLANCE CANTINE » DU 1ER OCTOBRE 2024 POUR UNE DURÉE DE 12 MOIS

Approbation à l'unanimité

DELIBERATION N°2024-024 : ATTRIBUTION D'UN NUMERO METRIQUE POUR LA MICRO-CRECHE – 215 RUE DE BRUXELLES

Approbation à la majorité par 21 voix pour et une abstention (M. BOUCHEZ)

La séance est levée à 20 heures 45.

A Berlaimont, le 12 juillet 2024

Le Maire,



Michel HANNECART